



Communiqué de presse

Mardi 9 février 2010

Elections professionnelles dans l'enseignement privé

Le SPELC, 1^{er} syndicat en nombre d'élus, poursuit sa progression.

Le SPELC (Syndicat Professionnel de l'Enseignement Libre Catholique) renforce sa première place dans le 1^{er} degré, avec plus de 33 % des voix et progresse de près d'un point en 2nd degré.

Tous collèges confondus, c'est le SPELC qui obtient le plus grand nombre de sièges. Il conforte ainsi sa position de syndicat incontournable dans l'enseignement privé, malgré la multiplication des listes concurrentes.

Il faut noter que le choix, pour la première fois, du vote par correspondance en 2nd degré, coïncide avec une baisse très nette de la participation des enseignants à ce scrutin.

Le SPELC, particulièrement attaché à son caractère professionnel, autonome et indépendant de toute doctrine politicienne, se caractérise par une action de proximité au service des personnels et de la liberté d'enseignement.

Cette indépendance lui permet des prises de position et une action totalement affranchie de toute tutelle confédérale, institutionnelle ou politique.

Au cours des derniers mois, le SPELC a été particulièrement actif dans les débats sur la réforme du lycée et sur la réforme de la formation initiale des enseignants. Par ailleurs, le SPELC condamne fortement les suppressions d'emplois dans l'enseignement à une époque où les exigences des familles et de l'État envers le système éducatif sont de plus en plus importantes. Il dénonce une gestion strictement budgétaire de l'enseignement qui est pourtant une des missions principales d'une société soucieuse de l'avenir de sa jeunesse.

Contact :

Fédération nationale des SPELC - 192bis, rue de Vaugirard - 75015 PARIS - 01 58 10 13 13

Luc VIEHÉ, Secrétaire général - 06 81 40 42 42